

L'honorable sénateur a aussi parlé du crédit 400, qui porte sur le recensement décennal du Canada, de 1961. Le gros des opérations du recensement sera complété au cours de la période pour laquelle on demande les affectations. Il faudra acquitter les factures et tout terminer, estime-t-on, au plus tard en septembre ou au début d'octobre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Sur motion de l'honorable M. Asestine, le bill est lu pour la 3^e fois et adopté.

LA SANCTION ROYALE

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 13 juillet 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Charles Holland Locke, juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui 13 juillet 1961, à 10 h. 15 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. Joly de Lotbinière,
*Secrétaire adjoint du
Gouverneur général.*

Son Honneur
le Président du Sénat
Ottawa

Le Sénat s'ajourne à loisir.

L'honorable Charles Holland Locke, juge de la Cour suprême du Canada et député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Loi constituant en corporation la *Ukrainian Evangelical Baptist Convention of Canada*.

Loi concernant *The Canadian Council of The Girl Guides Association*.

Loi constituant en corporation *The Acadia Life Insurance Company*.

Loi concernant la Compagnie de Fiducie Canada Permanent Toronto General.

Loi concernant la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux au Canada.

Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*.

Loi constituant en corporation la *General Mortgage Service Corporation of Canada*.

Loi concernant les pénitenciers.

Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires.

Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt.

Loi concernant la Légion canadienne.

Loi modifiant le Code criminel (Meurtre qualifié).

Loi constituant en corporation la *Aurora Pipe Line Company*.

Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Loi modifiant la Loi sur l'accise.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1^{er} janvier 1961 jusqu'au 30 juin 1962, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi pour faire droit à Edel Haimés.

Loi pour faire droit à William Paschal Hayes.

Loi pour faire droit à Mathilde-Marguerite Mathieu.

L'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes, s'adresse ensuite à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

La Chambre des communes du Canada a voté certains subsides requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.